



Violation du secret professionnel?

Par **LB973**, le **23/07/2010** à **15:47**

Bonjour,

je vous contacte afin de m'assurer que ma trésorerie des impôts n'a pas violé les règles de discrétion et secret professionnels au sujet de mon dossier.

En effet, mon compagnon (nous sommes pacsés depuis mi 2009) a été contacté sur sa boîte professionnelle (nous sommes fonctionnaires tous les deux) au motif que je reste (et ce personnellement, il n'est nullement concerné) redevable de la taxe d'habitation 2009.

veuillez trouver ci-dessous le mél qui lui a été adressé.

Je désirerais savoir si le secret professionnel n'a pas été rompu en ce qui concerne cette démarche de ma trésorerie.

Cordialement.

Mél en question :

"bonjour

je vous prie de prendre note que votre compagne pacsée en 2009 reste devoir à la Trésorerie ...la somme deau titre de la taxe d'habitation 2009.

je suis très étonnée, du fait de votre profession d'état que des sommes restent dûes au ministère des finances

y-a-t'il un problème au sujet de cette imposition?

merci de m'en aviser ou bien de me prévenir des éventuelles difficultés que vous rencontrez pour régler cette dette fiscale

respectueusement